

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD****COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI****SEANCE DU TRENTE ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE****DELIBERATION N°DCC2024-090****Nombre de membres :**Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **14**Absents : **10**Pouvoir : **1**Pour : **15**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de la convocation : **23 Juillet 2024**Date d'affichage : **1^{er} Août 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un juillet, à seize heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie France ORSONI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Antoine PELLEGRINETTI, Pierre POLI

Absents représentés : Antoine OTTAVI (par F. BRUSCHI)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE M49 U PIANU D'ESE

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation de prestations de de révisions trentenaire sur le TK de Vacaghju et la poursuite des travaux de mise en conformité des bâtiments (notamment du chalet de restauration), il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédit sur le budget annexe d'u Pianu d'Ese.

Il est par ailleurs nécessaire d'enregistrer l'absence de recettes de vente de forfaits remontées mécaniques sur l'exercice 2024.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

-de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2024

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 604	Achats d'études, prestations de services, équipement	113 952,40	
20 / 2031 / 2402	Frais d'études	10 680,00	
21 / 2131 / 2408	Bâtiments	185 000,00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	63 289,60	
Total		372 922,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2024

Publication : 01/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTES RECETTES

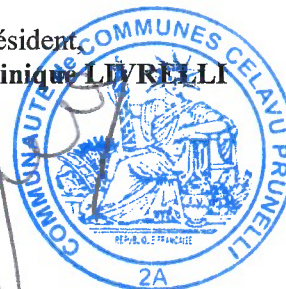
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
77 / 7741	Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement	327 242,00	
70 / 7061	Transport de voyageur		150 000,00
13 / 1311 / 2408	Etat et établissements nationaux	66 195,20	
13 / 1312 / 2408	Régions	66 195,20	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	63 289,60	
Total		522 922,00	150 000,00

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli. Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr